



FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – ARDENNES
SNUDI-FO SN-FO-LC SNETAA-FO SPASEEN-FO
(Écoles) (Collèges, lycées) (LP) (Administratifs)

Adresse : FNEC FP FORCE OUVRIERE - UD-FO des Ardennes
21 rue Jean-Baptiste Clément - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

-☎ répondeur 03 24 33 55 02 – 06 18 53 50 31 email : fne-fp-fo08@orange.fr

Déclaration de la FNEC-FP-FO au CTSD du 23 janvier 2018 des Ardennes

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En cette nouvelle année 2018,

la FNEC-FP-FO vous présente ses **meilleurs vœux** et ses revendications pour l'année à venir;

- Nous souhaiterions que les classes de 12 élèves ne se limitent pas seulement aux classes de CP et CE1 en REP et REP+, mais que le dispositif s'élargisse aux zones rurales où la difficulté scolaire est aussi présente. Nous souhaiterions en fait que toutes les classes bénéficient d'un effectif modéré pour permettre des conditions meilleures d'enseignement, sans que cela fasse partie d'un dispositif particulier.
- Nous souhaiterions que les plafonds d'effectifs dans les REP+ soient respectés, ils explosent, du fait de l'inclusion non comptabilisée...
- Nous souhaiterions que la **diminution des effectifs scolaires** se traduise par une **amélioration de la qualité de l'enseignement**, en évitant au maximum les reprises de postes pour permettre un **allègement des effectifs**.
- Nous souhaiterions que le fait qu'un village ait encore son école ne soit pas une exception.
- Nous souhaiterions que la réponse à une situation d'**urgence, notifiée** au sein d'**un registre hygiène et sécurité** soit **plus rapide et efficace** qu'elle ne l'est actuellement.

Les renseignements n'ont pas vocation à être traités de façon statistique lors d'un CHSCT ; les collègues attendent de leur hiérarchie et de leur administration, des solutions à court terme, le constat est qu'aucune réponse de celles-ci n'est jamais réinscrite dans le registre. A ce propos nous souhaiterions également que les directeurs fassent remonter ces renseignements au fur et à mesure et non pas trimestriellement, sinon le CHSCT perd son sens et son efficacité.

- Nous souhaiterions que l' « **inclusion scolaire** » telle qu'elle est pratiquée, loin de **l'intégration décrite par la loi Montchamp**, quand elle est réalisable et avec tous les moyens compensatoires nécessaires, soit totalement **repensée et** que chaque enfant ait une compensation à hauteur de la nécessité requise, **y compris celle d'être intégré à une structure spécialisée qui sera à même de l'aider au mieux**. Nous souhaiterions que chaque enfant qui ne subit pas un handicap puisse suivre une scolarité sereine et sécurisée, que les enseignants ne soient pas pousser au burn-out, quand ils ne subissent pas d'agression physique. Les enfants, les enseignants, ne sont pas les variables d'ajustement d'une politique d'austérité, d'où qu'elle vienne. Les élèves ont droit à un enseignement adapté à leurs besoins et à leurs capacités nous semble-t-il.
- Nous souhaiterions que, s'il y a une réflexion sur la restructuration du réseau de collèges, elle ne se fasse pas contre l'intérêt des élèves et des professeurs. Si le nombre de collèges devait diminuer, on verrait alors apparaître très certainement une nouvelle augmentation du nombre d'élèves par classe, des problèmes de locaux et d'équipements inadaptés, des temps de transports allongés et multipliés, une dégradation du climat scolaire par des effectifs alourdis, des suppressions de postes et des cartes scolaires pour les enseignants. Le département des Ardennes, a en ce domaine, déjà payé et paie encore un lourd tribut. La FNEC-FP-FO s'est par le passé opposée à la fermeture de collèges et elle continuera à le faire.